

4. Résolu, que les actes sont encore en vigueur et que les sujets des Etats-Unis peuvent légalement venir s'établir dans cette province, y tenir des terres et avoir droit à tous les privilèges et immunités des sujets britanniques de naissance qui y sont établis, pourvu qu'ils se soumettent aux diverses formalités que prescrivent lesdits actes et aux lois en vigueur dans cette province.

Adopté.

5. Résolu, que durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, les opérations des armées du Roi furent fréquemment retardées et déjouées à cause du manque de population, le pays lui-même ayant beaucoup à souffrir des appels fréquents faits au peuple pour les services militaires ou le transport et la mère patrie ayant à faire face à des dépenses énormes par suite de l'insuffisance de transports et d'approvisionnements.

6. Résolu, que la province renferme d'immenses étendues de terres incultes de première qualité qui, occupées par une population laborieuse, produiraient en peu de temps un approvisionnement suffisant de vivres et de bois pour les colonies de Sa Majesté dans les Indes occidentales, augmenteraient le commerce de notre mère patrie et accroîtraient considérablement la richesse générale et la prospérité de l'Empire britannique.

7. Résolu, que plusieurs colons respectables et utiles n'ont pu émigrer dans cette province parce que l'on décourage actuellement les colons des Etats-Unis.

Adopté.

8. Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence ce (sic) lieutenant-gouverneur, dans laquelle seront exposés les torts qu'on a causés à cette province et l'obstacle qu'on apporte à l'accroissement de sa population et de sa prospérité en empêchant les émigrants des Etats-Unis de prêter le serment d'allégeance à Sa Majesté, et dans laquelle on demandera qu'il donne instruction de rescinder tout ordre qui peut avoir été donné à l'effet de priver les personnes des Etats-Unis du droit de prêter le serment d'allégeance.

9. Résolu, que de grandes étendues de terres de la Couronne et de réserves du clergé, par toute la province, constituent des obstacles insurmontables à la formation d'établissements communiquant entre eux—sujet qui n'est pas de peu d'importance dans un pays où l'ouverture et l'entretien des routes exigent beaucoup d'argent et de travail.

Mais, du point de vue politique, la mesure prête encore à de plus sérieuses objections, vu qu'elle constitue un grand encouragement à de futures guerres avec les Etats-Unis du fait qu'elle leur fournit les moyens de s'indemniser en partie pour récompenser les partisans en cas de conquête.

10. Résolu, que vendre les réserves de la Couronne au lieu de les louer (comme on le fait actuellement) libérerait la province d'une lourde charge qui obère maintenant son revenu, libérerait en outre la mère patrie de toute charge que comporte la liste civile et introduirait dans votre province une population respectable qui contribuerait à sa richesse et à ses ressources.